

NOUVEL AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉTAPE : VERS UN ESPACE EMBELLI, CONVIVIAL ET APAISÉ

// Notre projet, c'est d'aménager la place de l'Étape en lieu de vie plus vert, plus convivial et sécurisé

Depuis plus d'un an, nous travaillons à repenser l'aménagement de la place de l'Étape pour la transformer en un lieu de vie plus vert, plus convivial et plus sécurisé.

Aujourd'hui, cet espace ressemble davantage à un carrefour routier qu'à une place urbaine. Nous souhaitons que les commerçants et les Bellifontains, ainsi que tous les visiteurs puissent se réapproprier cette place. A terme, la place de l'Étape sera un trait d'union entre le coeur de ville et le campus universitaire de Damesme. Plus végétalisée, plus apaisée, cette place a vocation aussi de devenir un lieu agréable pour les piétons. C'est aussi le pari de la revitalisation des commerces qui s'y trouvent. Au travers de cette présentation, nous vous invitons à découvrir le projet pour la nouvelle place de l'Étape.

Nous espérons vous retrouver au travers des différentes rencontres pour échanger avec vous.

Frédéric Valletoux, Député (maire au début du projet)

// Concertation / Présentation du projet

// [Retour en images sur la concertation](#) ➔ sur site du samedi 6 février 2021

// [Revoir le Facebook live du samedi 6 février 2021](#) ➔

// Consulter la présentation du projet d'aménagement (présentation diffusée lors du Facebook live du 6 février 2021) - [février 2021](#)

// Consulter la présentation du projet d'aménagement (4 pages) - [janvier 2021](#)

// Consulter la présentation du lancement des travaux (4 pages) - [octobre 2021](#)

// Une place repensée et végétalisée

// Une circulation plus apaisée

Réduire les flux et l'emprise automobile grâce à un rétrécissement de la voie de circulation à deux voies au lieu de trois et au déplacement des arrêts de bus (rue Grande et rue Aristide Briand).

// Plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes

Favoriser et sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes en élargissant significativement les zones piétonnières, en créant une « chaussée à voie centrale banalisée » ainsi qu'une zone de rencontre impliquant une vitesse maximale à 20 km/h. Ces aménagements vont permettre de diminuer la vitesse moyenne des véhicules et de renforcer considérablement la sécurité des usagers de la place.

// Une place plus attractive

Faciliter les échanges entre les deux côtés de la place grâce à la création d'un plateau surélevé, LE PROJET l'agrandissement des terrasses commerciales, la présence plus importante du végétal. Mise en valeur du patrimoine bâti Assurer une mise en lumière architecturale et patrimoniale de la place, de ses immeubles élégants et unifier le mobilier urbain dans la poursuite des travaux de requalification du centre-ville (place de la République, rue du Château).

// Un stationnement repensé

11 places « arrêt minute », 2 places PMR, 3 places de livraison et des places réservées pour les motos et pour les vélos.

// Un nouvel écrin végétal

Articulés autour d'une fontaine qui évoquera l'origine de Fontainebleau, de nombreux végétaux, dotés d'un système d'arrosage responsable au goutte à goutte, seront plantés dont le paulownia qui a la particularité d'absorber le CO2.

//

// Une circulation routière réduite pendant toute la durée des travaux

// La rue Grande sera en sens unique, depuis la rue de la Cloche jusqu'à la rue du Sergent Perrier, dans le sens centre-ville vers Avon/Melun pendant toute la durée des travaux.

// Une déviation sera mise en place via le boulevard Joffre pour les usagers venant des axes Avon/Melun.

// Une mobilité douce toujours possible

// Si vous êtes cycliste et habitué à emprunter cet axe, nous vous invitons à privilégier les rues adjacentes pour plus de sécurité. Le double-sens vélo ne sera pas possible pendant la durée du chantier, suivre les déviations.

// La circulation piéton sera maintenue sur les deux trottoirs tout au long du chantier. Une signalisation sera mise en place lorsqu'il sera nécessaire d'emprunter le trottoir d'en face.

// Des itinéraires de transports en commun adaptés

// Ligne 1 : Du 25 octobre au 5 novembre, l'arrêt "Aristide Briand" ne sera pas desservi ; merci de vous reporter à l'arrêt "Palais de Justice" à la place.

// Ligne 34 : Les horaires de la ligne Seine-et-Marne Express 34 seront modifiés et l'itinéraire des arrêts sur le retour seront modifiés également : En direction de Château-Landon/Egreville, les arrêts "Place de l'étape" et "Château" ne seront pas desservis ; merci de vous reporter aux arrêts "Les maréchaux" et "Cours des adieux" à la place.

// Une place toujours accessible

// L'accès aux commerces sera conservé pendant toute la durée du chantier.

Les travaux réalisés devant les entrées se feront prioritairement les jours de fermeture et après échange avec chaque commerce. Il en sera de même pour l'accès aux habitations.

// La Ville soutiendra ses commerces

Pendant la durée des travaux, vos commerces resteront ouverts et la Ville les accompagnera dans leur communication.

// En savoir plus sur le projet

Pour toute question, vous pouvez contacter le service Espaces publics par mail : espacespublics@fontainebleau.fr ou par téléphone au 01 60 74 64 91



—// DÉCOUVREZ LE PHASAGE* DE CE PROJET :

Phase 1 comprise entre la rue des Bois et la fin du périmètre chantier sur la rue Grande

du 24 janvier au 18 février: Création du quai bus définitif (sens Avon>Fontainebleau) et réalisation du trottoir.

Phase 2 comprise entre la rue Marrier et la rue d'Avon

du 21 février au 1er avril: Démolition des structures existantes, travaux sur les réseaux secs et humides, création des revêtements (dallage et béton désactivé), création des fosses d'arbres.

Phase 3 Comprise entre la rue d'Avon et la rue Aristide Briand (fin de périmètre du chantier)

du 7 mars au 13 mai: Démolition des structures existantes, travaux sur les réseaux secs et humides, création des revêtements (dallage et béton désactivé), création des jardinières, création des réservations pour les PAVE, réalisation du quai bus définitif sur la rue Aristide Briand (sens Fontainebleau>Avon).

Phase 3' Rue Grande l'amorce de la rue d'Avon

du 7 mars au 15 avril: Pavage de l'amorce de la rue d'Avon et de la demie chaussée de la rue Grande.

Phase 4 Rue Grande et amorce de la rue Marrier

du 11 avril au 6 mai: Pavage de l'amorce de la rue Marrier et de la demie chaussée de la rue Grande.

Phase 4' Rues Marrier et Château

du 25 Avril au 6 mai: Pavage de l'amorce des rues.

Phase 5 Demie chaussée rue Grande coté pair

du 18 avril au 13 mai: Réseaux secs et humides, dallage des trottoirs.

Phase 6 Demie chaussée rue Grande coté impair

du 18 avril au 13 mai: Réseaux secs et humides, dallage des trottoirs.

* Les dates sont à titre prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'avancée du projet. Merci pour votre compréhension.

Fontainebleau

